



Visa étudiant

Par guimauve23

Bonjour,

Je me permets de laisser un message car mon fils va bientôt partir à l'étranger (Japon) pour un semestre étudiant. Mon fils est fiché au TAJ français sans aucune mention dans son casier judiciaire qui est toujours vierge aujourd'hui. J'aimerais savoir si les services d'immigration japonais ont accès à ces données ? Et par curiosité ont-ils accès au casier judiciaire ?

Je vous remercie par avance